

CONDITIONS GENERALES DE VENTE au 1^{er} janvier 2023

Les termes et conditions de vente ci-dessous de **SOCIETE NOUVELLE PAKEA FRANCE** (dénommée **PAKEA** ci-après) sont applicables.

1. Généralités :

Sauf accord écrit entre les parties, toute commande reçue de l'acheteur ou l'acceptation par l'acheteur d'une offre émanant de PAKEA vaut acceptation de plein droit, de la part dudit acheteur, et sans réserve des présentes conditions générales de vente, et renonciation par l'acheteur de ses propres conditions générales d'achat.

2. Contrat – Modification de commande :

Chaque devis établi constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales. En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par PAKEA, qu'après envoi d'un accusé de réception de commande. C'est cette acceptation qui constituera les conditions particulières.

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne sera susceptible d'être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la mise en fabrication des produits.

PAKEA se réserve alors le droit de modifier le prix remis initialement (avenant).

En cas de non acceptation par PAKEA des modifications demandées, les acomptes versés ne seront pas restitués si la commande est annulée par l'acheteur.

3. Délai de livraison :

Le délai de livraison commence dès confirmation écrite de la commande ou à réception du premier acompte le cas échéant.

Si une demande de modification est demandée par l'acheteur, PAKEA se réserve le droit de modifier le délai remis initialement.

Tout retard dans le versement de l'acompte et/ou dans la communication de l'ensemble des éléments exigés pourra entraîner un retard du délai de livraison. L'acheteur est informé qu'il ne pourra réclamer aucun dédommagement dans ce cas précis.

4. Livraison – Transfert de risques :

La livraison et le transfert de PAKEA à l'acheteur des risques de perte et de détérioration des biens vendus, ainsi que des risques de dommages qu'ils pourraient occasionner s'effectuent dès la livraison (suivant Incoterm définis dans le contrat), soit par la remise directe à l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, par la délivrance en nos usines ou magasins des biens à un expéditeur ou au transporteur désigné par l'acheteur, ou après la livraison sur le site défini par l'acheteur. En cas de mise à disposition, l'acheteur s'engage à prendre livraison dans les 30 jours qui suivent l'avis de mise à disposition. Ce délai expiré, PAKEA pourra considérer la commande annulée et la vente unilatéralement résolue par l'acheteur, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient nous être dus.

5. Échantillons :

Les échantillons et/ou matières premières (papier, étiquette, liner, colle, fermetures pour toutes les opérations) seront demandés à l'acheteur par le Chargé d'Affaire de PAKEA responsable du projet. Les échantillons et/ou matières premières seront envoyés DDP usine de Rixheim et devront parvenir avant la date indiquée par le Chargé d'Affaire.

Les éventuels frais de transport et de dédouanement des échantillons supportés par PAKEA seront facturés à l'acheteur.

Sauf demande spécifique de l'acheteur, les échantillons sont à envoyer à PAKEA 8 (huit) semaines avant la réception usine des produits (Factory Acceptance Tests).

Les échantillons ne seront pas restitués au client.

PAKEA ne pourra être tenu responsable du retard de la réception ou d'une mise en service incomplète des produits pour cause d'un manque d'échantillons conformes à la demande faite par PAKEA.

6. Prix :

Le prix remis dans l'offre n'est valable que pour le projet et/ou les références mentionnées et ne s'applique pas à d'autres offres ou projets.

Les prix s'entendent nets, EXW Rixheim (sauf si indiqué différemment dans l'offre), emballage standard carton ou palettes pour stockage de courte durée inclus, hors taxes, impôt, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français et étrangers en vigueur.

7. Défaut de paiement :

À défaut de paiement total ou partiel des montants attendus à la date convenue, ou à l'une des échéances, les sommes non échues restant dues en raison de la commande ou d'autres commandes seront immédiatement exigibles.

À défaut de paiement à l'échéance, et après mise en demeure, l'acheteur sera redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 12% / an étant précisé que les intérêts seront calculés à partir de la date d'échéance normale jusqu'au jour du paiement effectif et complet.

La formule de calcul des intérêts est la suivante : (sommes restantes dues x taux applicable x (nombre de jours de retards/365)).

8. Réserve de propriété :

PAKEA conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix, en principal et accessoires. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert des risques prévu par l'article précédent. Pendant la durée de la réserve de propriété, les produits vendus devront être assurés par l'acheteur en faisant référence expresse au droit de propriété de PAKEA. Les produits vendus ne pourront être déplacés des lieux habituels de stockage de l'acheteur ou subir de modification ou transformation sans l'accord préalable et écrit de PAKEA.

Packaging. Le défaut de paiement de l'une des échéances peut entraîner la revendication des produits, leur restitution se fera sous la responsabilité, aux frais et risques de l'acheteur.

9. Emballage :

Sur demande, un emballage SEI 4 ou SEI 4C peut être proposé moyennant une plus-value à chiffrer.

PAKEA peut communiquer sur demande une procédure d'emballage SEI 4 ou SEI 4 C.

10. Transport :

Les frais de transport peuvent être ajoutés à l'offre sur demande en option.

En cas d'expédition maritime, ou en cas d'expédition extra UE, PAKEA n'assume aucune responsabilité dans la garantie du délai de livraison sur site, les périodes d'expédition maritime et le temps de dédouanement étant hors du contrôle de PAKEA.

11. Garantie :

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de conception et de fabrication. L'action en garantie doit être formée dans un délai de 12 mois au plus tard à compter du jour de la signature de la réception sur site mais sans excéder 18 mois après la livraison. Les conseils techniques donnés à l'acheteur par PAKEA ne sauraient en aucun cas entraîner la responsabilité de PAKEA. De convention expresse entre PAKEA et l'acheteur, la responsabilité de PAKEA résultant d'un vice de conception ou de fabrication d'un bien est limitée au remplacement ou à la réparation de la pièce reconnue défectueuse par les services techniques de PAKEA à l'exclusion de toute autre réparation, notamment d'éventuels dommages liés à l'utilisation du produit défectueux (usure normale, défaut d'entretien, non-respect des consignes d'utilisation, ...) et de dommages indirects et/ou immatériels.

Une prise en charge au titre de la garantie par PAKEA ne dispense pas, sauf accord préalable et écrit de la part de PAKEA, des paiements dus. La garantie commence dès la mise en fonctionnement des produits livrés.

L'installation ne sera pas garantie si la mise en service n'a pas été effectuée par PAKEA.

L'installation ne sera pas garantie si elle a été utilisée en dehors des conditions de fonctionnement normales d'utilisation décrit dans la documentation PAKEA (offre de prix, accusé de réception de commande, manuel utilisateur).

12. Responsabilité :

PAKEA ne sera en aucun cas responsable des dommages indirects ou immatériels éventuellement subis par l'acheteur ou des tiers tels que perte d'exploitation, perte de contrat, perte de production, ..., et aucune compensation financière ne sera due à ce titre.

PAKEA ne pourra pas être tenue responsable de la mauvaise interprétation des spécifications. Le matériel cité doit être vérifié par l'acheteur comme étant conforme aux spécifications, et/ou quantités applicables. En cas de litige, PAKEA ne sera tenu de fournir les quantités et matériels énumérées dans la commande uniquement.

13. Certificats :

Sur demande, PAKEA pourra livrer des produits, machines ou lignes conformément à d'autres directives. Ces demandes donneront lieu à un chiffrage complémentaire préalable.

14. Confidentialité :

Les études, plans, dessins et documents remis par PAKEA demeurent la pleine et entière propriété de PAKEA. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers par l'acheteur.

15. Étendue de fourniture :

Sont inclus dans la fourniture :

- La conformité du matériel aux normes de sécurité européennes en vigueur à la date d'établissement du présent document (normes CE)
- Un manuel d'instruction concernant le montage, la mise en service et l'entretien normal du matériel (dans la langue du pays d'installation du produit).

- Un jeu de schémas électrique et pneumatique des produits livrés
- Une liste de pièce de rechange et des pièces d'usure recommandées pour une exploitation normale des produits livrés.

Sont exclus de la fourniture :

- Tous les éléments qui ne sont pas explicitement mentionnés dans le présent document,
- Toute modification de matériel existant sauf si expressément mentionné dans l'offre,
- Les alimentations en énergie (électrique, pneumatique, ...) des machines à partir du réseau,
- Les travaux de génie civil,
- L'accès aux réseaux de communication industriels.

16. Manuels d'instructions :

Les manuels d'instructions seront fournis sur support magnétique (CD-ROM) ou numérique (Clé USB) dans la langue du pays d'installation du produit. La mise à disposition des manuels d'instructions dans une autre langue est possible sur demande client et pourra donner lieu à un chiffrage complémentaire.

PAKEA pourra aussi fournir les manuels d'instructions en copie papier sur demande.

17. Programme automate :

Aucun programme n'est fourni.

18. Spécifications techniques :

L'ensemble des spécifications techniques, fonctions, tolérances et cadences s'entend pour du matériel standard, pour des matériaux éprouvés et pour une utilisation par des opérateurs formés et qualifiés.

Les performances des équipements vendues par PAKEA sont très dépendantes de la façon dont elles sont utilisées, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre. Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ces équipements sont utilisés de manière appropriée et conforme aux instructions fournies par le fabricant. PAKEA ne pourra être tenue responsable des défauts de performance des équipements résultant d'une utilisation inappropriée ou de l'utilisation de matériaux inadaptés.

Dans le cas de lignes (ensemble d'équipements et machines), les spécifications techniques des différents équipements et machines ne peuvent pas toujours être combinées à leurs valeurs nominales, minimales ou maximales. Dans ce cas, c'est les valeurs nominales, minimales et maximales de la ligne spécifiées dans l'offre de prix qui seront contractuelles.

Outillage(s) : la définition exacte de l'ensemble des outillages nécessaires à l'acheteur pour l'utilisation des produits commandés devra être communiquée à PAKEA au plus tard 2 semaines après la commande. Dans le cas contraire, cela pourra engendrer un report du délai final.

Les photos illustrant les équipements ne sont pas contractuelles.

PAKEA se réserve le droit de considérer des améliorations techniques et des modifications sans préavis.

19. Annulation de commande :

Les frais d'annulation de commande sont les suivants :

		Annulation de commande		
		Dans les 3 premières semaines	A partir de 3 semaines + 1 jour jusqu'à 8 semaines	A partir de 8 semaines + 1 jour jusqu'à 12 semaines
Délai du projet	de 0 à 12 semaines	25%	100%	
	supérieur à 12 semaines	25%	50%	100%

20. Conformité commerciale :

L'acheteur s'engage à fournir à PAKEA par écrit la destination finale et/ou l'identité de l'utilisateur final avant la commande dans le cas où les marchandises doivent être exportées hors de l'Union Européenne. Dans le cas où l'expédition de la marchandise pourrait entraîner une violation de la réglementation européenne en vigueur ou si l'acheteur omet de fournir des informations sur la destination et/ou l'utilisateur final, PAKEA sera en droit de résilier immédiatement la proposition ou le contrat sans aucune compensation due à l'acheteur à la suite de cette résiliation.

PAKEA se réserve le droit de refuser l'installation d'équipement dans un pays en fonction d'événement politique grave, mettant en danger la sécurité de ses équipes.

L'acheteur accepte de ne pas exporter ou réexporter directement ou indirectement le matériel vers un pays pour lequel une licence d'exportation ou une autre autorisation gouvernementale est requise sans obtenir préalablement une telle licence ou une autorisation écrite de la part de PAKEA.

21. Exportations Hors UE :

Conformément au règlement CE 428/2009, les Biens à Double Usage (suivant nomenclature ECCN) exigent une licence lorsqu'ils sont exportés de l'UE. Contacter PAKEA pour de plus amples informations.

22. Clause résolutoire :

En cas d'inexécution par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations, et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai, le contrat de vente sera résolu de plein droit et sans formalité et ce sans préjudice des autres droits de PAKEA.

23. Force majeure :

La responsabilité de PAKEA ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la Force Majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible lorsque PAKEA a été empêchée de donner ou de faire ce qu'il a été obligé ou à toute autre raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon non limitative, grève, manifestation, intempérie, accident du véhicule de livraison, sinistre affectant ses installations, épidémie, ...

24. Loi applicable et règlement des litiges :

Toutes les ventes conclues et régies par les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive de Mulhouse (68).